
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 26 septembre 2024 à 14 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

PRÉSENCES À DISTANCE :

Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services
aux citoyens
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 14 h 06.

Période de questions du public.

Aucune question n'est posée.

CA24 27 0239

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA24 27 0240

Attribuer à Les entreprises de réfrigération L.S. inc., un contrat de 135 670,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de deux condenseurs des unités de déshumidification de la piscine Annie-Pelletier, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2024-061-P et autoriser une dépense totale de 149 237,55 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'attribuer à la compagnie Les entreprises de réfrigération L.S inc., un contrat de 135 670,50 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de remplacement de deux condenseurs à la piscine Annie-Pelletier, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2024-061-P.

D'autoriser une dépense totale de 149 237,55 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la compagnie Les entreprises de réfrigération L.S Inc., les contingences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1245991002

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée 14 h 08.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Annick BARSALOU
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.